



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

Comité d'évaluation
Evaluating Committee

ᑲᐅᑳ ᐅᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲ
ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲᑲ

COMPTE RENDU DE LA 282^e RÉUNION DU COMITÉ D'ÉVALUATION

(Adopté)

DATE : Le 4 septembre 2018

ENDROIT : Conférence téléphonique

ÉTAIENT PRÉSENTS : John Paul Murdoch, président, GNC
Alexandra Roio, Québec
Brian Craik, GNC
Daniel Berrouard, Québec
Louis Breton, Canada

Vanessa Chalifour, secrétaire exécutive

ÉTAIT ABSENT : Kambale Katahwa, Canada

1) Nouvelle présidence au COMEV

Le processus de nomination afin de nommer un nouveau président au COMEV est en cours. Kambale Katahwa tiendra informés les membres du COMEV dès que sa nomination sera officielle. De son côté, Louis Breton fera des vérifications afin de vérifier le statut de cette demande.

2) Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel quel.

3) Adoption du compte rendu de la 281^e réunion

Le compte rendu de la 281^e réunion est adopté tel quel.

Action : Traduire et classer le compte rendu de la 281^e réunion.

4) Suivi de la correspondance

Le suivi des correspondances reçues et envoyées entre le 12 juin 2018 et le 3 septembre 2018 est présenté à l'Annexe A.

5) Projet de relocalisation et exploitation d'une usine de béton bitumineux près de Waskaganish par Construction Michel Lacroix inc.

N/Réf : 3214-08-015

➤ Renseignements préliminaires

- Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le Comité d'évaluation (COMEV) a reçu les renseignements préliminaires se rapportant au projet cité en objet qui lui fut transmis le 17 août 2018.

Par ce projet, Construction Michel Lacroix inc. souhaite relocaliser et utiliser une usine de béton bitumineux afin de procéder à du pavage routier dans le secteur de Waskaganish. L'usine de béton bitumineux sera installée dans une carrière en activité à environ 28 kilomètres de la communauté. On n'y retrouve aucune zone sensible à proximité et la route d'accès existante est à 900 mètres de la route menant à Waskaganish.

Au terme de l'étude des documents transmis par le promoteur, le COMEV décide donc de recommander le non-assujettissement de ce projet.

Action : Envoyer une lettre pour recommander le non-assujettissement de ce projet à l'Administrateur provincial.

6) Projet de construction d'une arche structurale en acier au km 19,8 du chemin LA1 vers le barrage Laforge 1 par la Société de développement de la Baie-James

N/Réf : 3214-05-085

- Renseignements préliminaires
- Complément d'information
 - Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le Comité d'évaluation (COMEV) a reçu les renseignements préliminaires se rapportant au projet cité en objet qui lui fut transmis le 27 août 2018. Un complément d'information a également été reçu le 29 août 2018.

En raison d'une crue exceptionnelle survenue à la fin du printemps 2018, la batterie de six ponceaux sous la route à la hauteur du km 19,8 du chemin LA1 a cédé provoquant l'affaissement de celui-ci. Les travaux prévus par la Société de développement de la Baie-James consistent essentiellement : a) au déplacement du pont temporaire qui a été construit en urgence. Celui-ci doit être déplacé afin de permettre la construction de l'ouvrage permanent dans l'axe du chemin actuel. Le pont temporaire demeurera ensuite en place le temps des travaux de construction de l'arche permanente, b) à la construction de l'arche structurale permanente en acier multiplaque au-dessus du cours d'eau, c) au démantèlement du pont temporaire et d) à la récupération des ponceaux entraînés par la crue et aux travaux en berge permettant de redonner au cours d'eau ses caractéristiques d'origine.

Au terme de l'étude des documents transmis par le promoteur, le COMEV décide donc de recommander le non-assujettissement de ce projet.

De plus, le COMEV tient à rappeler au promoteur que celui-ci doit s'assurer d'obtenir les bonnes autorisations pour la réalisation des différentes étapes du projet.

Action : Envoyer une lettre pour recommander le non-assujettissement de ce projet à l'Administrateur provincial.

7) Projet d'exploitation d'une carrière et d'une usine mobile de béton bitumineux au km 254,4 de la route de la Baie-James par la Société de développement de la Baie-James

N/Réf : 3214-05-081

- Renseignements préliminaires
 - Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le Comité d'évaluation (COMEV) a reçu les renseignements préliminaires se rapportant au projet cité en objet qui lui fut transmis le 28 août 2018.

Par ce projet, la Société de développement de la Baie-James souhaite poursuivre l'exploitation d'une carrière existante au km 254,4 de la route de la Baie-James. Dans le cadre du même projet, une usine de béton bitumineux mobile sera également installée à l'intérieur du site de celle-ci. L'exploitation de la carrière viendra compléter les besoins en matériaux pour 2019, 2020 et 2021, et ce, afin d'effectuer des travaux de réfection sur la route de la Baie-James.

De plus, le COMEV suggère également au promoteur d'informer le maître de trappe concerné par le projet de façon à ce qu'il prenne connaissance des répercussions potentielles de ce projet.

Au terme de l'étude des documents transmis par le promoteur, le COMEV décide donc de recommander le non-assujettissement de ce projet.

Action : Envoyer une lettre pour recommander le non-assujettissement de ce projet à l'Administrateur provincial.

8) Projet de campement Nemiscau CCDC par Nemaska Eenou J.V.

N/Réf : 3214-06-029

- Renseignements préliminaires
- Complément d'information
 - Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le Comité d'évaluation (COMEV) a reçu les renseignements préliminaires se rapportant au projet cité en objet qui lui fut transmis le 19 janvier 2018. Un complément d'information a également été reçu le 26 juin 2018.

Par ce projet, Nemaska Eenou J.V. désire procéder à la mise à niveau des installations septiques suite à l'ajout de trois (3) blocs de dortoir et d'une cafétéria. Toutefois, dans une lettre datée du 3 avril 2018, le consultant du promoteur mentionne que les nouveaux dortoirs et la cafétéria sont existants sur le site depuis au moins l'année 2015. De plus, dans le second complément d'information, le promoteur mentionne que les seules étapes qui demeurent à être réalisées sont la construction des nouvelles installations septiques.

Ainsi, à la suite de la lecture des documents présentés, le COMEV tient à mentionner qu'il ne se prononcera pas sur les installations qui ont déjà été construites et, conséquemment, sur la présente demande. Pour la construction des nouvelles installations septiques, le COMEV comprend que le système d'alimentation en eau potable et les installations logistiques en place desservent déjà une certaine quantité de personnes et que cette quantité n'est pas appelée à être modifiée à court terme.

Par contre, le COMEV mentionne que tout agrandissement de la capacité d'accueil devrait être considéré comme un projet de zone grise et être préalablement soumis à l'Administrateur provincial suivant les dispositions prévues au chapitre 22 de la convention de la Baie-James et du Nord québécois de même qu'au titre II de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Action : Envoyer une lettre pour effectuer le suivi de ce projet à l'Administrateur provincial.

9) Varia

a) Site web COMEV

Aucune nouvelle concernant le site web du COMEV.

b) Projets en attente

- i. Projet d'utilisation d'une usine mobile de béton bitumineux à l'intérieur de chacune des carrières situées aux km 168 et 207,9 de la route de la Baie-James par la Société de développement de la Baie-James, N/Réf : 3214-05-081 (en attente des réponses du promoteur)
- ii. Demande de non-assujettissement pour des travaux exploration minière sur les propriétés Éléonore, Wabamisk et Olga par Les Mines Opinaca Ltée, N/Réf : 3214-14-061 (en attente des réponses du promoteur)
- iii. Projet de construction d'un chemin pour l'implantation d'un mât de mesure de vent par Projet éolien Oujebougoumou Skakeegun S.E.C., N/Réf : 3214-05-082 (*en attente des réponses du promoteur – Projet de 2016*)
- iv. Projet d'installation de rampe de mise à l'eau par Festival du Doré Baie-James, N/Réf : 3214-04-035 (projet à l'ordre du jour de la prochaine rencontre)
- v. Projet d'installation et exploitation d'une usine de béton bitumineux dans le secteur de Waswanipi par Pavex Ltée, N/Réf : 3214-05-084 (projet à l'ordre du jour de la prochaine rencontre)

10) Date et endroit de la prochaine réunion

La prochaine rencontre aura lieu le jeudi 11 octobre 2018 de 13h00 à 16h00 à Montréal dans les bureaux de John Paul Murdoch situés au 407 rue McGill, suite 410, à Montréal.

Annexe A
Suivi de la correspondance du 12 juin au 3 septembre 2018

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet d'exploitation d'une carrière au km 85,5, exploitation d'une usine de béton bitumineux mobile sur le site de la carrière au km 85,5 et exploitation d'une carrière au km 168 de la route de la Baie-James sur le territoire de la Baie-James N/Réf : 3214-05-081	Mireille Paul MDDELCC	Raymond Thibault Société de développement de la Baie-James	Attestation de non-assujettissement	Transmis le 7 juin 2018 Reçu COMEV le 12 juin 2018	
Projet d'échantillonnage en vrac au site Windfall, secteur Lynx et Underdog par Minière Osisko Inc. N/Réf : 3214-14-059	John Paul Murdoch COMEV	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Recommandation de non-assujettissement	Transmis le 14 juin 2018 Accusé réception le 14 juin 2018	
	Mireille Paul MDDELCC	Alexandra Drapack Minière Osisko inc.	Attestation de non-assujettissement	Transmis le 21 juin 2018 Reçu COMEV le 21 juin 2018	
Projet d'installation de stations hydrométéorologiques par Hydro-Québec N/Réf : 3214-28-005	John Paul Murdoch COMEV	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Recommandation de non-assujettissement	Transmis le 14 juin 2018 Accusé réception le 14 juin 2018	
	Mireille Paul MDDELCC	Claude Major Hydro-Québec	Attestation de non-assujettissement	Transmis le 27 juin 2018 Reçu COMEV le 27 juin 2018	
Projet d'exploitation d'une gravière et de concassage à Waswanipi N/Réf : 3214-03-039	Mireille Paul MDDELCC	Jean-Sébastien Bergeron Entreprise PJS	Attestation de non-assujettissement	Transmis le 15 juin 2018 Reçu COMEV le 15 juin 2018	
Projet de campement Nemiscau CCDC par Nemaska Eenou J.V. N/Réf : 3214-06-029	Mireille Paul MDDELCC	John Paul Murdoch COMEV	Complément d'information	Transmis le 21 juin 2018 Reçu COMEV le 26 juin 2018	<i>Pour recommandation</i>

Annexe A
Suivi de la correspondance du 12 juin au 3 septembre 2018

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet de relocalisation et exploitation d'une usine de béton bitumineux près de Waskaganish par Construction Michel Lacroix inc. N/Réf : 3214-08-015	Michel Lacroix Construction Michel Lacroix inc.	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Renseignements préliminaires	Transmis le 27 juillet 2018	
	Mireille Paul MDDELCC	John Paul Murdoch COMEY	Renseignements préliminaires	Transmis le 17 août 2018 Reçu COMEV le 17 août 2018	<i>Pour recommandation</i>
Projet de construction d'une arche structurale en acier au km 19,8 du chemin LA1 vers le barrage Laforge 1 par la Société de développement de la Baie-James N/Réf : 3214-05-085	Société de développement de la Baie-James	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Renseignements préliminaires	Transmis le 22 août 2018	
	Mireille Paul MDDELCC	John Paul Murdoch COMEY	Renseignements préliminaires	Transmis le 27 août 2018 Reçu COMEV le 27 août 2018	<i>Pour recommandation</i>
	Société de développement de la Baie-James	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Complément d'information	Transmis le 28 août 2018	
	Mireille Paul MDDELCC	John Paul Murdoch COMEY	Complément d'information	Transmis le 29 août 2018 Reçu COMEV le 29 août 2018	<i>Pour recommandation</i>
Projet d'exploitation d'une carrière et d'une usine mobile de béton bitumineux au km 254,4 de la route de la Baie-James par la Société de développement de la Baie-James N/Réf : 3214-05-081	Société de développement de la Baie-James	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Renseignements préliminaires	Transmis le 21 août 2018	
	Mireille Paul MDDELCC	John Paul Murdoch COMEY	Renseignements préliminaires	Transmis le 28 août 2018 Reçu COMEV le 28 août 2018	<i>Pour recommandation</i>

Annexe A
Suivi de la correspondance du 12 juin au 3 septembre 2018

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet d'installation de rampe de mise à l'eau par Festival du Doré Baie-James N/Réf : 3214-04-035	Dany Boulianne Festival du Doré Baie-James	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Renseignements préliminaires et complément d'information	Transmis le 30 juillet 2018 (renseignements préliminaires) Transmis le 24 août 2018 (complément d'information)	
	Mireille Paul MDDELCC	John Paul Murdoch COMEV	Renseignements préliminaires et complément d'information	Transmis le 28 août 2018 Reçu COMEV le 28 août 2018	<i>Pour recommandation</i>
Projet d'installation et exploitation d'une usine de béton bitumineux dans le secteur de Waswanipi par Pavex ltée N/Réf : 3214-05-084	Charles D. Delisle Ressources Environnement	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Renseignements préliminaires	Transmis le 17 août 2018	
	Mireille Paul MDDELCC	John Paul Murdoch COMEV	Renseignements préliminaires	Transmis le 28 août 2018 Reçu COMEV le 28 août 2018	<i>Pour recommandation</i>